

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 7

Artikel: Les difficultés de l'OTAN
Autor: Schneider, Fernand-T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les difficultés de l'OTAN

CRISE OU RÉFORME ?

Nos lecteurs savent que le colonel-divisionnaire Montfort veut bien suivre de près, et commenter pour eux, l'activité de l'OTAN. Il se propose de revenir, dès que la situation sera plus claire, sur la crise provoquée dans cet organisme par le « dégage­ment » de la France et ses conséquences pour la défense de l'Europe occidentale. En attendant, il n'est pas inutile de connaître l'avis de l'un de nos précieux collaborateurs français. (Réd.).

Les difficultés surgies entre alliés atlantiques depuis plusieurs années, ont abouti finalement au « dégage­ment » du général de Gaulle. La France a déclaré dénoncer l'OTAN, tout en restant membre du Pacte.

Pour apprécier la situation ainsi créée, il convient de s'interroger sur le contexte géopolitique et géostraté­gique dans lequel s'insère cette décision, afin d'en déduire des conclusions sur le sort immédiat et futur de l'Alliance.

* * *

I. LE CADRE GÉOPOLITIQUE ET GÉOSTRATÉGIQUE DE LA DÉCISION FRANÇAISE.

L'interdépendance des problèmes nationaux, internatio­naux et mondiaux constitue la trame du cadre dans lequel s'insèrent les relations « ami-ennemi » qui conditionnent la vie — ou survie — de l'Alliance atlantique. Ces rapports complexes s'exercent aussi bien de bloc à bloc qu'à l'intérieur de chaque camp, entre les membres des deux associations, et avec le « Tiers monde » des non-engagés. Et notre vieille Europe nous apparaît désormais comme une sorte de boîte de résonance où se répercutent les échos de toutes ces contes­tations politiques, stratégiques, économiques, voire idéologi­ques, qui surgissent dans les différentes régions du monde actuel.

Dans le tableau que nous présente — en une étonnante confusion des genres — le devenir d'une humanité en marche vers les grands ensembles, il convient toutefois de faire un choix, de dégager quelques « aspects d'entre les aspects », c'est-à-dire les dominantes de la situation géopolitique et géostratégique du moment :

- La solidarité des « deux grands », intervenue à Cuba, et l'accentuation du conflit Pékin-Moscou.
- L'accroissement des obligations extra-européennes des Etats-Unis.
- L'aspiration de la Chine au rang de grand Etat mondial, vis-à-vis d'une Amérique jouissant d'une puissance jamais réalisée au cours de l'histoire.

*La solidarité des deux « Grands »
et l'accentuation du conflit Pékin-Moscou.*

Cuba fut, certes, une défaite soviétique. Mais celle-ci eut pour effet inattendu et déterminant la prise de conscience, par Moscou et Washington, de leur puissance dans le monde et de la possibilité, pour eux, de régler à deux les grands problèmes internationaux. La banale concrétisation de ce fait nouveau fut l'installation de ce « télétype rouge » qui, par le contact direct et immédiat des deux chefs de gouvernement, représente, pour les alliés de chacun d'eux, une garantie exceptionnelle en cas de crise majeure, mais aussi la manifestation d'une sorte de dyarchie des géants.

Désormais, la bipolarité antérieure, catégoriquement hostile avant Cuba, peut évoluer vers une certaine coopération, d'autant plus que Moscou et Washington ont actuellement, en Asie — centre des tensions internationales du moment — le même ennemi, la Chine, et la même question d'Orient.

Mais l'aggravation du différend sino-russe a produit d'autres conséquences :

- a) Une *diminution de la menace soviétique en Europe*.
- Sur le front de l'OTAN, Soviétiques et Américains ont

d'ailleurs un même intérêt commun au maintien du statu quo en Europe, où notamment la réunification allemande risque de faire les frais de cette convergence des vues du moment;

b) Un renforcement du polycentrisme dans l'Alliance atlantique. — Celui-ci ne s'est pas seulement produit en France, où le général de Gaulle a invoqué la diminution de la menace pour opérer son dégagement. Mais même les « petits pays » ont manifesté des tendances centrifuges. Par exemple, un conflit a opposé la Grèce et la Turquie, à propos de Chypre, et Moscou a profité de ce malentendu pour témoigner à Ankara un intérêt inhabituel.

c) Une certaine liberté d'action, à vrai dire très diversifiée, chez les satellites de la Russie. Ce sont surtout les Etats du Sud qui ont repris de la puissance. En particulier, les dirigeants de Bucarest ont pu déclarer à M. Brejnev, en mai 1966, qu'ils rejetaient toute intégration de leurs forces militaires et qu'ils avaient l'intention de quitter l'organisation du Pacte de Varsovie.

D'une manière générale, le conflit Moscou-Pékin a eu pour effet, non seulement de compromettre le monolithisme du marxisme mondial, mais de faire naître, même en Europe, trois tendances du communisme : la nationale, la pro-chinoise, la pro-soviétique. Et cette dissidence en gestation a eu pour conséquence de diminuer encore la menace militaire communiste sur le front atlantique.

Deuxième dominante : une extension des responsabilités extra-européennes des Etats-Unis.

Du fait de leurs engagements, notamment en Amérique latine et en Asie, les dirigeants américains semblent avoir intérêt à une certaine décentralisation, par accord avec leurs alliés européens. Cette préoccupation rejoint le projet de « partnership » jadis envisagé par le président Kennedy, entre une Europe unie et l'Amérique atlantique.

Mais une telle décentralisation peut avoir, sur les partenaires des Etats-Unis, des effets diamétralement opposés. Ou bien, c'est, par une puissante prise de conscience européenne, la grande unité du continent européen atlantique et son association étroite avec les USA, dans cette organisation bipolaire, préconisée par M. Brosio, secrétaire général de l'OTAN, le D^r Gerstenmaier et le général Stehlin¹. Si, au contraire, profitant de cette liberté accrue, les alliés européens accentuent leur indépendance, ce sera la fin de l'Alliance organisée, le fatal retour aux errements du passé.

*Troisième dominante: la volonté de la Chine
de s'élever au rang de troisième puissance mondiale.*

Il y a là, incontestablement, un danger pour l'avenir du monde occidental et nouvellement concrétisé par l'explosion de la récente bombe atomique. Toutefois, cette réussite ne doit pas nous induire en erreur: il est toujours possible à un Etat totalitaire d'obtenir des succès scientifiques étonnants, en abandonnant les masses à un niveau de vie inférieur. La Chine présente, de l'avis de Mao Tsé Toung, un retard scientifique, technique et économique de trente à cinquante ans. Pour les années soixante-dix, sa part du produit mondial brut sera, d'après certains experts américains, de 2 %, contre 31 % aux Etats-Unis ainsi qu'à l'Europe occidentale et 21 % à l'Union soviétique. Peut-être aura-t-elle, tout compte fait, intérêt à s'entendre avec l'Occident pour réaliser sa montée.

De toute manière, cette éventualité n'est pas pour demain. Dans l'immédiat, les cadres politiques supérieurs ont vieilli et il n'y a pas eu de relève des anciens dirigeants chinois par les jeunes. Que deviendra le pays quand les leviers de commande passeront à la génération montante?

¹ Voir notre article *L'URSS et L'OTAN; ennemies ou alliées?* Revue militaire suisse — Février 1966 — et notre ouvrage *Stratégie pour l'Occident* (Charles-Lavauzelle — 1965), pages 154-157.

Quoi qu'il soit, se profilera encore longtemps, devant l'avenir chinois, la surpuissance américaine, qui permet à Washington d'affecter à sa 7^e flotte — qui monte la garde aux portes de l'Empire de Mao — un crédit égal au budget total de la France...

* * *

Telles sont les conditions géopolitiques et géostratégiques qui conditionnent la situation du moment et dans lesquelles s'inscrit le dégagement français. A ces dominantes l'on ajoute, généralement, l'instabilité des pays sous-développés. Mais il ne semble pas que celle-ci intéresse le problème étudié. La France n'a pas d'engagements majeurs dans ces Etats et elle est à même de remplir les obligations contractées envers certains d'entre eux. Par ailleurs, tant par les récentes dictatures militaires — désintéressées dans l'ensemble — que par les efforts louables de quelques grands hommes d'Etat — Senghor, Houphouët-Boigny, Tsiranana — au sein de l'OCAM¹, un effort vers l'ordre est entrepris dans cette région du monde.

Dans ces conditions, quelles raisons ont déterminé la décision française? D'abord, des motifs en quelque sorte personnels de la part du chef d'Etat français, dont le projet de directoire à trois n'a même pas été examiné sérieusement en 1958, alors qu'à cette époque déjà une réforme de l'OTAN — peut-être différente de celle qu'offrait la proposition française — s'imposait. Il y a là, incontestablement, au moins une négligence américaine. Et puis, le général de Gaulle ne pouvait pas ne pas se souvenir, au contraire, de ce directoire à quatre qu'avait envisagé jadis le Président Roosevelt sans la France. Il y a d'autres réminiscences qui, certainement, ont joué sur le plan psychologique. Et, de toute manière, le leadership américain — jadis admis comme allant de soi

¹ *Organisation Commune des Etats africains et malgache* (d'expression française).

par des alliés sortis exsangues d'une guerre mondiale et aussi parce que l'Alliance, largement financée par les Etats-Unis, apparaissait alors essentiellement comme une entreprise américaine — ce leadership était devenu anachronique en présence de partenaires économiquement restaurés.

Or, il est incontestable que Washington — malgré les intentions généreuses du Président Kennedy et de son offre de « partnership » — n'a pas su renoncer à temps à sa prédominance de fait. Confinée dans son monopole atomique, elle avait incité — obligé — la France d'avant le général de Gaulle à construire — à grands frais — une arme nucléaire nationale... Et voici que, profitant de la non-intégration de l'arme majeure, elle appliquait — sans l'assentiment unanime du Conseil de l'OTAN — sa fameuse stratégie de la « riposte adaptée ». Or, celle-ci est inadmissible pour les alliés européens. Car, dans cet inquiétant troc de temps — celui de la réflexion chez l'adversaire, qui, avant l'ultime « escalade », doit consentir à traiter — contre du terrain, les Américains gagnent leur temps contre ...notre terrain et notre liberté. Dans l'hypothèse envisagée, l'Europe serait submergée avant la fameuse « pause ». Et c'est cela qu'il est impossible d'admettre. « L'Europe a besoin d'être défendue, et non pas libérée », a dit un général allemand. Et le Ministre fédéral de la défense, M. von Hassel, dans un article du « Foreign Affairs », a cru devoir insister sur « un seuil atomique très bas ».

A vrai dire, dans ce domaine, l'Allemagne de l'Ouest a les mêmes préoccupations que la France. Mais, en raison de son étroite dépendance de Washington, il lui est parfois difficile de parler fermement vis-à-vis de la grande alliée, à qui elle est maintenant liée par une grande reconnaissance autant que pour sa sécurité et pour Berlin-Ouest. Dans ces conditions, il est évident qu'en formulant certaines critiques relatives à la défense occidentale, le chef d'Etat français dit tout haut ce que les Allemands pensent tout bas. Et cette différence des statuts explique bien des choses.

Quoi qu'il en soit, le général de Gaulle avait de sérieuses raisons de critiquer l'exclusif leadership américain et de demander une réforme de l'OTAN. A vrai dire, dépassant le stade de la critique, il a d'emblée dénoncé l'adhésion de la France à l'OTAN, tout en affirmant d'ailleurs son attachement au Pacte d'Alliance. Les motifs officiels de son geste étaient les suivants :

- 1° Diminution de la menace du fait de l'équilibre nucléaire ;
- 2° Nécessité d'une révision de la stratégie, du fait de l'arme atomique ;
- 3° Caractère périmé de l'organisation actuelle, dans laquelle l'intégration — qui facilite le maintien du statu quo — complique la solution du problème européen, alors qu'une formule de coopération politique et militaire des pays en cause serait plus efficace.
- 4° La réunification européenne et allemande ne pourra être obtenue que par le dialogue avec l'Est, affaire de l'Europe elle-même et, à son défaut, de la France.

Quoi qu'il en soit, le dégagement français présente des conséquences immédiates et lointaines pour l'Alliance, au double point de vue de la défense européenne et de la structure future de l'OTAN.

* * *

II. CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DU DÉGAGEMENT FRANÇAIS.

Dans quelles conditions la France pouvait-elle continuer à appartenir à l'Alliance, tout en reniant l'OTAN ? Cette question a été posée au lendemain de la notification du général de Gaulle. C'est avant tout sous l'angle des nouvelles possibilités d'une défense européenne que le problème est apparu aux experts. Un journal allemand, *Die Welt*, a eu l'idée d'interroger huit spécialistes connus, à ce sujet : le général Gallois — pour la France, — MM. Strauss, Kliesing, Fritz Erler et Helmut Schmidt — pour l'Allemagne fédérale

— et MM. Henry Kissinger, Hermann Kahn et Eugène Hinterhoff, pour les Etats-Unis. Quatre questions ont été posées à ces spécialistes.

a) Première question: *Si la France, tout en quittant l'OTAN, demeure membre de l'Alliance, l'OTAN sera-t-elle à même de préserver son pouvoir de dissuasion?*

Tous les experts ont répondu affirmativement à cette question. Toutefois, M. Strauss estime que la puissance de dissuasion serait accrue si une organisation de défense européenne, dotée d'un potentiel nucléaire commun, existait au niveau des états-majors, en liaison avec une présence américaine. En somme, l'ancien ministre fédéral de la défense voudrait profiter du débat ouvert par le dégagement français pour constituer une certaine intégration ou étroite association européenne.

b) Deuxième question: *Etant donné cette attitude française, l'OTAN pourra-t-elle préserver sa stratégie de l'avant?*

C'est là une question primordiale, qui a suscité des réponses différentes et nuancées. Le général Gallois, logique avec lui-même, insiste sur l'utilité de l'ancienne stratégie des débuts, celle du « bouclier » — essentiellement conventionnel — et de « l'épée », atomique. Car, dit-il, l'agresseur, en employant quelques armes atomiques tactiques, aurait vite fait d'éliminer les quelques divisions alliées.

Quant à M. Henry Kissinger, il estime, lui aussi, qu'une défense européenne par les seuls moyens classiques serait impensable. Mais son opinion est nuancée. Pour lui, une riposte aussi massive que celle de l'ancienne stratégie n'est peut-être pas indispensable. Par contre, la doctrine de la riposte souple exagère les possibilités des moyens conventionnels, sur lesquels elle compte trop.

MM. Erler, Kliesing et Schmidt pensent que le seuil atomique doit être placé très bas et partagent ainsi, semble-t-il, l'opinion exprimée par M. von Hassel, déjà avant le dégagement français.

M. Kahn voudrait voir évitée, dans tous les cas, l'escalade atomique. Il préconise un rôle important pour les troupes conventionnelles et il est partisan d'une stratégie de l'avant comprenant une incursion en territoire est-allemand.

c) Troisième question: *Serait-il possible en cas de refus, par la France, de toute aide militaire, par référence à l'article 5 du Pacte atlantique, d'assurer la défense de la République fédérale?*

L'unanimité des experts se fait sur deux points. Tous estiment qu'une abstention de la France est pratiquement exclue, car celle-ci est tenue aussi bien par son intérêt propre que par ses engagements vis-à-vis de l'Allemagne. M. Strauss rappelle qu'elle a même offert sa garantie nucléaire au gouvernement de Bonn.

Le général Gallois souligne le fait que, selon les déclarations des dirigeants de l'Allemagne fédérale, seules les armes atomiques américaines peuvent assurer une défense efficace du territoire fédéral.

Quant à M. Schmidt, il remarque que les divisions françaises représentent à peine le dixième des forces actuellement prévues dans le secteur: il serait donc possible de se passer d'elles.

d) Quatrième question: *Comment serait-il possible de résoudre les problèmes d'ordre logistique découlant du dégagement français?*

Le général Gallois fait remarquer que, du moment qu'une guerre strictement conventionnelle est désormais exclue, la logistique intervient moins impérativement. Mais MM. Kliebing et Hinterhoff estiment que la solution des problèmes envisagés sera difficile. Les autres experts constatent la nécessité de transférer les organisations en cause vers les pays voisins non allemands, car le territoire fédéral est trop rapproché du rideau de fer.

Il résulte de ces remarques que, du moins dans le domaine des grands principes de la défense occidentale, le dégagement

français ne détruit pas le potentiel stratégique atlantique, tout en obligeant les quatorze alliés de la France à des transferts compliqués et coûteux. En d'autres termes, dans l'immédiat, l'Alliance n'est pas remise en cause. Mais qu'en sera-t-il à longue échéance?

III. CONSÉQUENCES LOINTAINES POSSIBLES DU DÉGAGEMENT FRANÇAIS.

Il est incontestable que la démarche française a produit un choc dans le camp atlantique. La réforme — indispensable, mais longtemps ajournée par les Etats-Unis, absorbés par leurs obligations en d'autres points du monde — va devoir être envisagée concrètement par les quatorze. Certaines solutions ont été suggérées par les techniciens de l'OTAN. Mais, par ailleurs, s'est posée la question de l'attitude des « petites » nations atlantiques, qui ne semblent pas toujours avoir un même commun dénominateur à l'intérieur de l'organisation du Pacte.

1. *Projets de réforme suggérés par les techniciens.*

Les techniciens ne sont jamais à court pour proposer des réformes. Aussi la région parisienne a-t-elle été le théâtre de nombreuses évocations « officieuses » dans les milieux touchant de près aux organisations atlantiques locales.

En général, il est admis que l'organisation politique — concrétisant essentiellement la supériorité du pouvoir politique, c'est-à-dire du Conseil de l'OTAN, lieu de convergence des quatorze souverainetés actuelles — doit être maintenue.

Par contre, certains « réformateurs » envisagent la suppression du SHAPE. Ce commandement serait remplacé par deux commandements européens régionaux, l'un au Nord, l'autre au Sud. Ils seraient soumis à un Chef suprême atlantique, conseiller direct de l'OTAN, fonction que précédemment le général Lemnitzer cumulait avec celles de Commandant des Forces alliées en Europe.

Dans cette nouvelle organisation, le Conseil, maintenu dans la plénitude de ses attributions aurait donc à sa disposition un chef situé — du point de vue militaire — à son niveau atlantique. Par contre, les deux chefs régionaux d'Europe hériteraient, chacun en ce qui le concerne, les prérogatives exercées par SACEUR pour l'ensemble du front actuel.

Mais l'organisation prévue risque, font ressortir certains experts, d'être coupée par une sorte de zone plus ou moins neutre, allant de l'Autriche à la Suisse et à l'Espagne, en passant par la France, si celle-ci se tient désormais à l'écart de l'OTAN. En fait, cette manière d'envisager les choses nous paraît quelque peu exagérée. Car, même si la France prend ses distances vis-à-vis de ses alliés, elle ne peut pour autant se désintéresser de l'Alliance, ainsi qu'il a été constaté par les huit experts cités plus haut. En cas d'agression, son sort est plus ou moins lié à celui de sa voisine directe, l'Allemagne fédérale.

M. Stikker, ancien secrétaire général de l'OTAN, dans « *Die Zeit* » du 13 mai, estime que la France est toujours tenue par l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire qu'elle devra considérer toute attaque armée contre l'une des parties signataires comme une « attaque dirigée contre toutes les Parties » et, en conséquence, envisager « telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée ».

Quant aux quatorze alliés de la France, ils pourront laisser à celle-ci, en tant que signataire du Pacte, la possibilité de participer — aux conditions à convenir — à quelques organisations particulières.

Mais, estime M. Stikker, une nouvelle communauté devra être constituée, qu'il appelle, quelque peu ironiquement, « La NATION », où d'ailleurs un siège serait sans doute laissé libre pour une éventuelle adhésion française. Dans l'immédiat, les questions de transfert seraient à traiter avec Paris d'une façon absolument pragmatique.

Par ailleurs, il ne serait rien changé à la structure civile de l'OTAN. Sur ce point, l'ancien secrétaire général est d'accord avec une opinion partagée par nombre d'experts. Mais il préconise, lui aussi, une nouvelle organisation militaire portant sur le remplacement de l'actuel Comité Permanent et sur le contrôle militaire des armes atomiques.

Remplacement du Groupe Permanent. — A la place de cet organisme, M. Stikker propose un *groupe de planification*. Celui-ci, au lieu de dépendre des Etats nationaux comme l'actuel GP — car les trois représentants du « Standing Group », l'américain, le français et le britannique, reçoivent leurs instructions de leur gouvernement — relèverait désormais du Conseil de la NATION, avec l'assentiment duquel il serait constitué par le Comité militaire, c'est-à-dire par la réunion des chefs d'état-major nationaux.

Ce nouvel organisme aurait donc des pouvoirs accrus par rapport à ceux de l'actuel Groupe permanent, simple intermédiaire entre le Comité militaire et les hauts commandements, dont les plans, établis par ces derniers, devraient être approuvés par le Conseil.

Bien entendu, le cas des troupes françaises pose, dans la nouvelle organisation, un réel problème. Il serait souhaitable, estime M. Stikker, qu'un accord intervienne pour une subordination de ces formations à un commandement OTAN. Faute d'une telle solution, une autre formule serait difficile à mettre au point.

Contrôle des armes nucléaires. — A ce point de vue, M. Stikker croit savoir que la France serait décidée à établir sa planification, compte tenu de celle de l'OTAN. Mais il estime qu'il serait vain de vouloir modifier le privilège des nations « atomiques ». La dissuasion, dit-il, sera mieux préservée si seulement « deux doigts sur la détente » existent de la part des puissances possédantes ou ayant un droit de décision en propre ou par association.

Mais pour le *contrôle militaire*, la situation actuelle ne donne pas satisfaction. Les objectifs établis ne sont pas tous

couverts par les armes stationnées en Europe, à la disposition du SACEUR. Leur action doit être complétée par celles qui se trouvent en Amérique, en dehors de l'autorité actuelle du Commandant en chef allié en Europe. Or, estime M. Stikker, il est indispensable que toutes les armes contribuant à combattre les objectifs du front européen soient subordonnées au SACEUR. A cet effet, un comité restreint — composé de représentants américains, anglais, allemands, italiens et, éventuellement français — pourrait, en liaison avec le Secrétaire général, procéder, à ce point de vue, à des consultations avec le SACEUR. Le secrétaire général aurait la mission d'assurer l'information nécessaire des alliés et de leur permettre de faire entendre leur voix.

En somme, dans les solutions suggérées, l'ancien secrétaire général s'efforce de concilier les dispositions de la loi américaine avec les besoins alliés. Ses propositions sont conformes aux résolutions d'Athènes, où il fut décidé que les partenaires européens auraient la garantie que toutes les armes nécessaires à la défense européenne seraient mises en œuvre et tous les objectifs pris en charge par elles.

Par ailleurs, il y a dans les propos de M. Stikker comme un regret et un espoir: le retour de la France comme partenaire à part entière de l'OTAN est plus ou moins sous-entendu et souhaité.

Mais un autre facteur semble intervenir dans l'évolution de l'Alliance: les « petits Etats » atlantiques.

2. *Les petits Etats dans l'OTAN.*

Il faut bien reconnaître une réalité quelque peu décevante: seule une menace soviétique pressante réduisait à un même dénominateur les quinze puissances de l'OTAN. En effet, quoi de fondamentalement commun entre le groupe « nordique », le BENELUX, le Portugal, l'Islande et les pays balkaniques?

Le professeur Örvik, de l'Université d'Oslo, vient de consacrer une étude intéressante dans *Foreign Affairs* (avril

1966) au cas des petits partenaires atlantiques. Il aboutit, en substance, aux constatations suivantes :

1^o *Absence d'unité* entre ces Etats. Seul trait commun : une égale incapacité d'assurer sans secours extérieur la défense nationale ;

2^o *Diminution, pour ces Etats, de l'intérêt à faire partie de l'OTAN.* A l'origine, il y avait l'attrait d'une aide — économique et militaire — de la part de l'Amérique. Et puis, c'était là une garantie contre l'entreprise subversive de certains partis communistes nationaux que comptaient trouver divers gouvernements au sein de l'Alliance. Actuellement, au contraire, des partis de gauche — qui ne sont pas pour autant pro-communistes — préconisent le « dégage ment » et la coexistence pacifique ;

3^o *La valeur positive de l'appui de ces Etats à leur grands partenaires peut être discutée.* Il est possible que celui des pays neutres, notamment dans les organisations internationales, soit tout aussi efficace.

4^o *Toutefois, se pose la question des « consultations »,* dont une sorte d'intégration avait été envisagée par les « Trois Sages » en 1956. Elles devaient porter sur les engagements extra-européens des différents membres de l'Alliance. Mais si les « Petits » demandaient à être entendus sur les problèmes ainsi soulevés, ils se refusaient, généralement, à accepter des charges supplémentaires à ce titre. Et, se demande le professeur Övrik, que serait-il résultat d'une consultation générale, par les Etats-Unis, au sujet de leur politique au Vietnam ?

En fait, estime-t-il, il y aurait cependant intérêt à considérer ensemble certaines questions régionales concernant à la fois les petits pays — qui y verraient garantir leur sécurité ou leurs intérêts — et les grands Etats, qui bénéficieraient de l'appui politique de leurs alliés sur certains plans, où même les nations secondaires ont leur mot à dire. Mais, il s'agit

là essentiellement de problèmes à envisager sur un mode absolument pragmatique, en dehors des grands principes de l'Alliance.

Les considérations du professeur Örvik éclairent les intérêts souvent divergents à l'intérieur de l'organisation atlantique. Elles font ressortir la fragilité de l'entreprise dont la cohésion, même abstraction faite du départ français, a incontestablement souffert d'une diminution — réelle ou apparente — de la menace soviétique.

* * *

Au terme de notre étude nous devons constater, une fois de plus, combien il est difficile à une alliance de survivre à une apparente diminution du danger commun. Et pourtant, la surprenante initiative française peut inciter — dans le camp occidental — à de salutaires réflexions sur les torts et négligences de chacun dans la gestion des affaires atlantiques.

M. Gromyko, pour sa part, a qualifié la démarche de Paris comme « positive ». En réalité, le dégagement — quelque peu brutal — du chef d'Etat français a du moins attiré l'attention sur un contentieux allié — notamment pour une réforme de l'OTAN et l'application, pratiquement unilatérale, d'une stratégie contraire aux intérêts européens — en partie imputable à un immobilisme américain local résultant de considérations étrangères à l'Europe... Si donc, par voie de conséquence, le geste de mauvaise humeur du général de Gaulle aboutissait à la bonne et franche « table ronde » qui s'impose entre alliés, les Occidentaux pourraient, eux aussi, voir dans cette démarche un « élément positif », à vrai dire, pour des raisons différentes de celles de M. Gromyko.

Fernand-Th. SCHNEIDER
